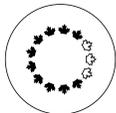


Public	
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	<b>n°</b> 2024-P285
	<b>Au</b> Conseil d'administration
<b>Pour</b> DÉCISION	<b>Date</b> 2024-10-01
<b>Sujet/titre</b> Approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design – Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) et enveloppe du Centre d'accueil du Parlement (CAP) – Conception développée (avant-projet détaillé) à 100 %	
<b>Résumé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette proposition a pour but d'obtenir l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design (AFUSD) du conseil d'administration pour la conception développée à 100 % de la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement (CAP).</li> <li>• La conception paysagère et d'état final de l'intérieur du CAP et des cours éclairées intérieures est et ouest fera l'objet d'approbations distinctes de niveau 3.</li> </ul>	
<b>Aperçu du risque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun risque important n'a été relevé en ce qui concerne la recommandation de cette proposition.</li> </ul>	
<b>Recommandation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que le conseil d'administration, conformément à l'article 12 de la <i>Loi sur la capitale nationale</i>, accorde l'AFUSD pour le PREC et l'enveloppe du CAP – Conception développée à 100 %, sous réserve des conditions suivantes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les phases subséquentes du projet, y compris, sans s'y limiter, la conception développée à 100 % pour l'aménagement paysager et la conception développée à 100 % pour le PREC et l'état final de l'intérieur du CAP, doivent être conformes aux conditions de la présente approbation et répondre aux recommandations de la CCN.</li> </ul> </li> <li>• Que la préparation et la signature de la lettre d'AFUSD soient déléguées au vice-président, Aménagement de la capitale.</li> </ul>	

**Soumis par :**

DocuSigned by:  


8F8319D91759427  
 Alain Miguélez, vice-président, Aménagement de la capitale

## 1. Priorités stratégiques

- Plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale (CCN) 2023-2024 à 2027-2028 – Orientation stratégique no 1 :
  - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement.
- Plan d'entreprise de la CCN 2023-2024 à 2027-2028 – Orientation stratégique no 2 :
  - Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel en assurant la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
- Plan d'entreprise de la CCN 2023-2024 à 2027-2028 – Priorité no 2 :  
Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.

## 2. Autorité

*Loi sur la capitale nationale, article 12.*

## 3. Contexte

### Renseignements généraux

Le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) constitue la réhabilitation patrimoniale la plus complexe jamais entreprise au Canada par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le promoteur. Il comprend la réhabilitation complète du bâtiment historique de l'édifice du Centre, la construction des phases 2 et 3 du nouveau Centre d'accueil du Parlement (CAP) et des modifications à l'éclairage paysager et extérieur des terrains et des édifices du Parlement.

La portée de l'ensemble du PREC comprend des modifications au bâtiment historique et au site tenant compte des nouvelles exigences fonctionnelles, de la sécurité physique, de l'accessibilité universelle, de la durabilité, de la conservation du patrimoine, de la conformité structurelle, sismique et aux codes, ainsi que des nouveaux systèmes de construction de base.

Le CAP est un ajout à l'édifice du Centre. Cette nouvelle construction sera une structure de trois étages sous le niveau du sol et comprendra des postes de contrôle de sécurité et de vérification par balayage qui faciliteront l'accès des parlementaires, du personnel et du public à la triade des édifices du Parlement; des services axés sur l'expérience des visiteurs, y compris de l'espace d'exposition, de l'espace éducatif, une billetterie, des services d'information et alimentaires; des fonctions de soutien essentielles pour le

Public
--------

Sénat et la Chambre des communes afin d'appuyer les salles des comités et les différentes chambres; des salles mécaniques et techniques et des corridors réservés à la manutention du matériel desservant la triade des édifices du Parlement.

### Approbations précédentes

- En octobre 2022, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la conception schématique architecturale à 100 % du PREC et du CAP.
- En juin 2023, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la conception schématique de l'aménagement paysager à 100 % du PREC, à l'exclusion du stationnement en surface.

### Proposition de conception développée – Enveloppe

La présente proposition s'harmonise avec le concept schématique approuvé précédemment et se limite à la conception développée de l'enveloppe extérieure de l'édifice du Centre et du CAP, à savoir les murs extérieurs, les ouvertures, la toiture, les ajouts à la toiture et les nouveaux puits de lumière entourant les cours intérieures est et ouest. La proposition comprend également de nouveaux services et liens souterrains.

### Conception développée

- Conception et mise aux normes de l'enveloppe du bâtiment (isolation thermique, puits de lumière, toiture, fenêtres, étanchéité, murs extérieurs, etc.).
- Conception structurelle, y compris la mise en place de mesures sismiques affectant l'enveloppe extérieure.
- Étendue et détails d'excavation.
- Nouvel ajout intégré à la toiture de l'édifice du Centre permettant la nouvelle distribution mécanique.
- Nouveau puits de lumière intérieur est et ouest, composé d'un motif de grille structurelle en forme de losange.
- Façade extérieure du CAP, y compris la nouvelle ouverture de l'entrée du CAP, la remise en état du mur Vaux et la construction de l'extension du mur Vaux sous le niveau du sol. Les détails de la nouvelle entrée du CAP (tels que le vitrage, les détails de la porte, etc.), ainsi que la finition définitive de l'extension du Vaux et les nouveaux linteaux en pierre sculptée de chaque côté de l'escalier Vaux feront partie de la proposition de conception développée à 100 % de l'aménagement paysager.

La toiture principale entourera les cours éclairées est et ouest avec des puits de lumière et abritera un nouveau niveau d'espaces de distribution mécanique au septième étage de chaque côté de la cour éclairée centrale et le long des côtés nord et sud du bâtiment. Les zones abritant les espaces de distribution mécanique utiliseront un système de vitrage opaque. Les cours éclairées centrales de chaque côté du Hall d'honneur resteront découvertes. Les prises d'air frais seront intégrées à un paralume linéaire longeant le périmètre des côtés nord et sud de la toiture en verre. Les bouches

Public
--------

d'évacuation seront situées le long du bord de la toiture en verre de chaque côté de la cour éclairée centrale. Les puits d'ascenseur d'origine seront surélevés pour qu'ils restent visibles contre le nouvel ajout de toiture.

### Exclusions

Ce qui suit **ne fait pas** partie de l'approbation actuelle et fera l'objet d'approbations distinctes de niveau 3 :

- Conception d'état final de l'intérieur du CAP.
- Conception d'état final de l'intérieur de l'édifice du Centre pour les cours éclairées intérieures est et ouest.
- Conception développée à 100% de l'aménagement paysager (y compris le stationnement).

## **4. Analyse des options / Analyse du personnel de la CCN**

### Conception :

La conception développée à 100 % de l'enveloppe reste largement conforme à l'intention de conception approuvée lors de la phase de conception schématique.

Le personnel d'AFUSD de la CCN a examiné la proposition de conception développée à 100 % pour le PREC et l'enveloppe du CAP et est généralement favorable à la proposition. Le promoteur a consulté le personnel des approbations fédérales de la CCN et du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) et a donné suite à ces recommandations dans la mesure du possible. Cependant, comme la portée de la proposition actuelle de conception développée à 100 % se limite à l'enveloppe extérieure, il demeure difficile d'évaluer la façon dont ces éléments s'intégreront à la conception de l'aménagement paysager final et à la conception des intérieurs.

Par exemple, l'ajout d'une toiture en verre intégrée influencera la conception des cours éclairées est et ouest. Bien que des rendus de ces espaces aient été fournis avec cette proposition à titre de référence, ils représentent la conception provisoire et non la conception finale des cours éclairées. Le promoteur doit continuer de travailler avec la CCN pendant l'élaboration de la conception finale et d'état final de ces espaces afin d'assurer leur harmonisation avec l'approbation actuelle et l'intégration de tous les éléments de conception.

De même, il demeure difficile d'évaluer les détails de la conception complète de l'entrée de la tour de la Paix, y compris son accessibilité universelle, sans voir comment elle s'intégrera à la conception de l'aménagement paysager final. Le promoteur a fourni des rendus provisoires de la conception. Toutefois, le promoteur doit continuer de travailler avec la CCN, car ces éléments de conception sont finalisés dans la proposition subséquente de conception développée à 100 % pour l'aménagement paysager.

Le promoteur doit tenir la CCN informée de tout changement apporté à la conception de l'ajout de la toiture en verre intégrée. Il est entendu que les plans d'appel d'offres et la

Public
--------

construction de cet élément seront attribués à un entrepreneur en conception-construction. Toute modification apportée aux plans de la conception développée (modifications de la géométrie, aux détails de raccordement, aux matériaux, etc.) doit être documentée et soumise à la CCN pour validation afin d'assurer l'harmonisation avec la conception approuvée.

### Planification

Du point de vue de la planification, la conception développée à 100 % de l'enveloppe est conforme aux plans et politiques suivants de la CCN et du gouvernement du Canada :

- Plan de la CCN pour la capitale du Canada, 2017-2067 : la réhabilitation de l'édifice du Centre fait partie du projet marquant no 1 pour le renouvellement de la Cité parlementaire et judiciaire.
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada de la CCN (2005), qui énonce l'objectif suivant pour la Cité parlementaire et judiciaire : « *Aménager, protéger et interpréter les cités parlementaire et judiciaire comme le cœur symbolique et politique du pays comme un point de repère national et international et comme la scène centrale des célébrations nationales* ».
- Principes directeurs de la CCN pour la capitale (*NCC Guiding Capital Interests*) applicables à la construction pour le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre et pour le projet final, cadre d'AFUSD (*FLUDA Framework*, pages 12 à 16).
- Plan d'aménagement paysager de la Colline du Parlement (*Parliament Hill Landscape Plan*, 2000)
- Vision et plan à long terme (2006) – Principes directeurs

### Examen du BEEFP

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a également examiné la conception développée à 100 % du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) ainsi que du noyau et de l'enveloppe du Centre d'accueil du Parlement. Leur examen a porté sur les points suivants :

- le rapport de l'examen d'intervention (REI) lié aux considérations techniques de la proposition de la conception développée à 100 % du PREC, daté du 22 avril 2024;
- le rapport du Comité des édifices fédéraux du patrimoine (CEFP) portant sur l'ajout de la toiture en verre intégrée, daté du 22 avril 2024; et
- le REI lié aux considérations techniques de la proposition pour le noyau et l'enveloppe du CAP, daté du 21 juin 2024.

En général, les commentaires et les recommandations du BEEFP visent à assurer la coordination et une approche de conception intégrée entre la proposition actuelle pour le noyau et l'enveloppe et les futures propositions de conception d'état final de l'intérieur et de l'aménagement paysager. De plus, le BEEFP a également demandé au promoteur de veiller à assurer une réflectivité et une dispersion lumineuses minimales provenant des puits de lumière des cours est et ouest proposés.

Public

## 5. Détails financiers

La proposition ne requiert aucune contribution financière de la CCN.

## 6. Opportunités et résultats attendus

La réhabilitation complète de l'édifice du Centre et la construction du nouveau Centre d'accueil du Parlement visent à répondre aux exigences contemporaines et opérationnelles du Parlement du Canada, y compris les mises à niveau visant à améliorer l'accessibilité, la durabilité, le renouvellement de tous les systèmes de l'édifice de base, les locaux et les finitions du bâtiment. L'un des principaux objectifs de la réhabilitation de l'édifice du Centre est de veiller à ce que les changements soient apportés de manière à préserver la valeur patrimoniale et la signification culturelle de la Colline du Parlement et de l'édifice du Centre, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans le cadre parlementaire et le cadre de la capitale de la région de la capitale nationale.

## 7. Harmonisation avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Le PREC nous offre l'occasion de répondre aux aspirations sociales et environnementales de la nation pour l'avenir, notamment en matière d'autochtonisation, d'accessibilité et d'inclusion, et de durabilité. En réponse à ces aspirations et par l'aménagement de nouveaux types d'espaces parlementaires et publics – notamment avec la construction du nouveau CAP – le projet donne la priorité aux personnes et à leur rôle central dans la démocratie parlementaire en évolution du pays. De plus, la proposition suit les lignes directrices établies dans l'analyse comparative entre les sexes plus de SPAC : Plan ministériel 2022 à 2023.

## 8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
L'obtention retardée de l'approbation a une incidence sur le calendrier du projet et les ententes de projet connexes de SPAC.	Faible	Modéré	Le personnel des approbations fédérales continue de travailler en étroite collaboration avec SPAC pour donner suite aux commentaires en suspens relevés dans cette proposition, lesquels devraient être traités à la prochaine étape de la conception.

Public
--------

## 9. Mobilisation du public et communications

Le promoteur continue de consulter les intervenants et de s'engager auprès d'eux. Le processus de conception développée pour le noyau et l'enveloppe a fait l'objet de plusieurs réunions de coordination et de séances de travail avec diverses parties prenantes internes et externes :

- Mobilisation des Autochtones : SPAC s'engage à collaborer avec la Nation algonquine Anishinabe hôte, ainsi qu'avec d'autres Premières Nations, Inuits et Métis de partout au pays. SPAC rencontre les architectes des Premières Nations, des Métis et des Inuits toutes les deux semaines pour fournir des mises à jour sur la conception et recevoir leurs commentaires.
- SPAC continue de fournir au public des rapports d'étape et des mises à jour périodiques sur le projet de l'édifice du Centre par l'intermédiaire de son site Web, qui se trouve aux liens suivants :
  - [Du 1er avril au 30 juin 2024 : Rapport d'étape trimestriel sur l'état d'avancement du projet de l'édifice du Centre - Canada.ca](#)
  - [Derniers progrès du projet de l'édifice du Centre - Canada.ca](#)

## 10. Prochaines étapes

- Printemps 2025 – Approbation par le conseil d'administration de la conception développée à 100 % du PREC, du CAP et de l'aménagement paysager (y compris le stationnement)
- Automne 2025 – Approbation par le conseil d'administration de la conception développée à 100 % du PREC et de l'intérieur du CAP

## 11. Liste des annexes

Annexe A – Ajout d'une toiture en verre intégrée : plans et détails

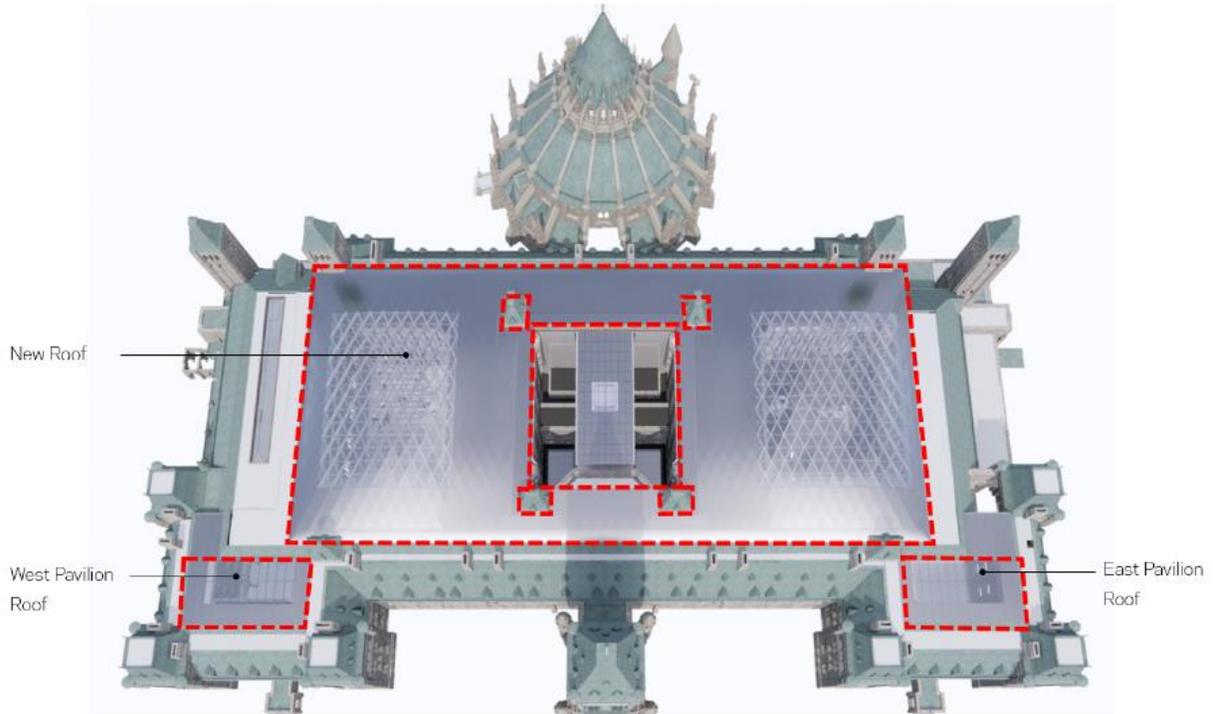
Annexe B – Rendus de la ligne de toiture de l'édifice du Centre

Annexe C – Conception provisoire de l'entrée du CAP

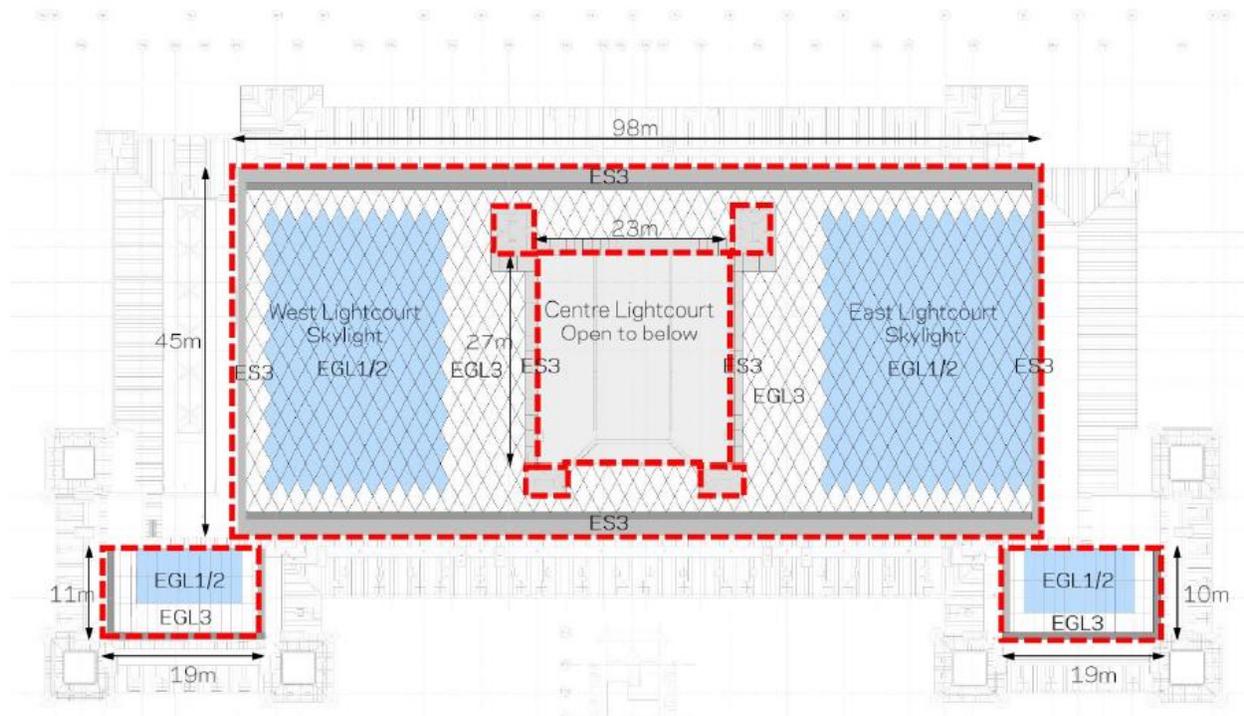
## 12. Auteurs de la proposition

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes du patrimoine et de l'archéologie (AFPA), AC
- Jason Hutchison, chef, Approbations du design fédérales, AFPA, AC
- Amanda Conforti, architecte principale, Approbations du design fédérales, AFPA, AC

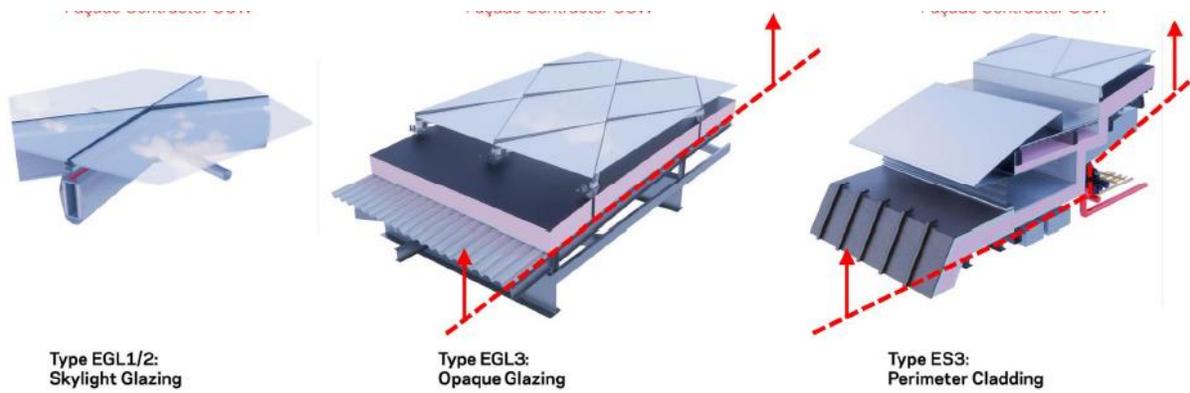
## Annexe A – Ajout d'une toiture en verre intégrée : plans et détails



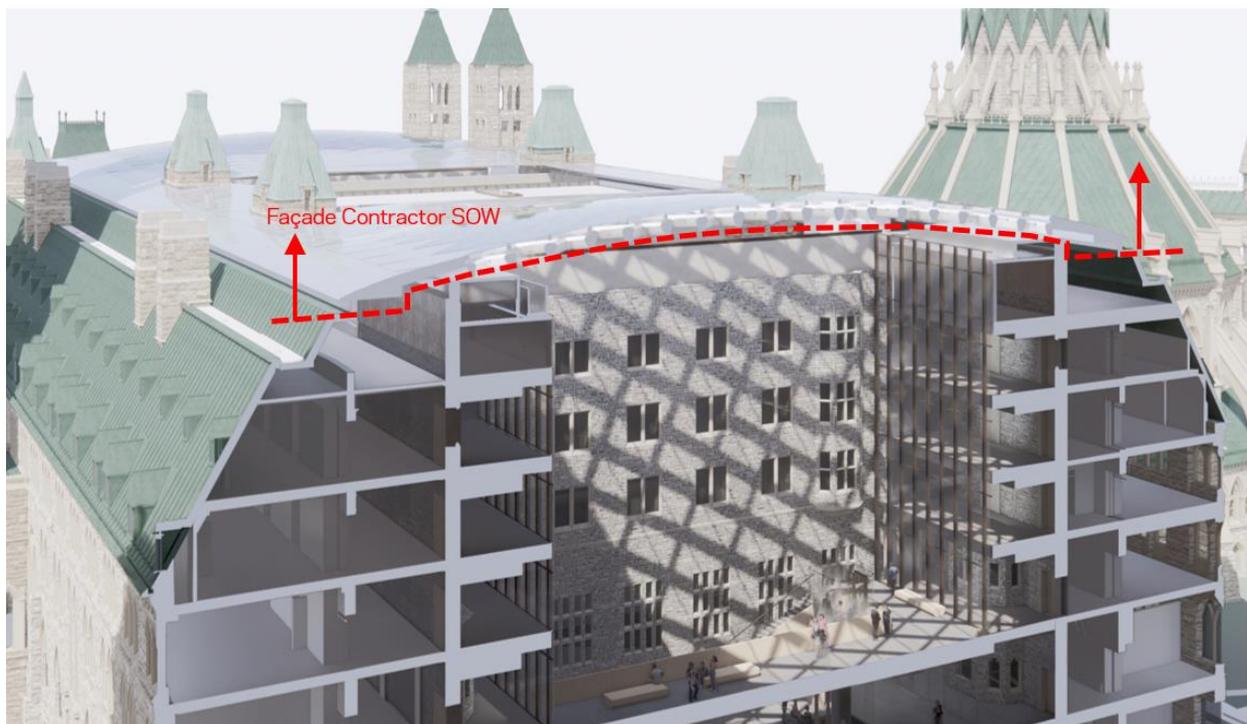
Vue aérienne de l'édifice du centre avec ajout d'une toiture en verre intégrée.



Plan de la toiture montrant les différents éléments de la nouvelle verrière proposée. EGL 1/2 correspond au vitrage de puits de lumière ; EGL 3 correspond au vitrage opaque, et ES 3 correspond au revêtement périphérique.



Détails typiques de l'assemblage de toiture.



Vue en coupe de la cour est (semblable à la cour ouest) montrant la nouvelle addition de toit proposée et le puits de lumière au-dessus de la cour.

**Annexe B – Rendus de la ligne de toiture de l'édifice du Centre**



Vue existante de l'édifice du Centre à partir du Musée canadien de l'histoire, en direction de la Bibliothèque du Parlement.



Vue proposée de l'édifice du Centre à partir du Musée canadien de l'histoire, en direction de la Bibliothèque du Parlement, avec l'ajout d'une toiture intégrée.

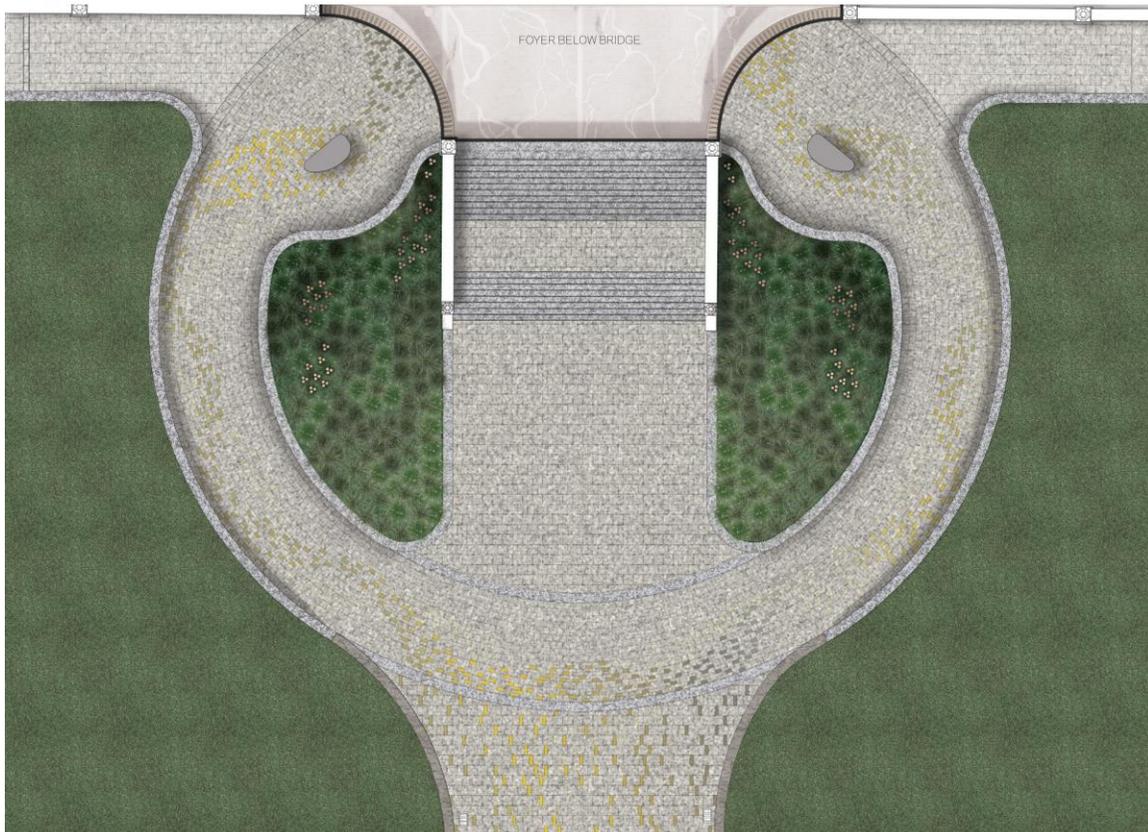


Vue existante de l'édifice du Centre à partir de la rue Wellington.



Vue proposée de l'édifice du Centre à partir de la rue Wellington, montrant l'ajout proposé d'une toiture intégrée.

## Annexe C – Conception provisoire de l'entrée du CAP



Vue du plan du chemin menant à la nouvelle entrée proposée pour le CAP.



Vue de l'approche de la nouvelle entrée proposée pour le CAP.



Vue en direction de la nouvelle entrée proposée pour le CAP. La largeur de l'ouverture de l'entrée est en cours de finalisation avec cette approbation ; cependant, les détails (vitrage, portes, finitions, etc.) feront partie d'un futur AFUSD de niveau 3.